

Le Golf, à l'école...

- **Limites et perspectives**
- Orientations de la ff.golf dans le cadre de l'intégration de la pratique du golf en milieu scolaire et universitaire

Utiliser le golf dans le « temps scolaire » de l'enseignement primaire est possible

■ **Le golf a sa place dans les programmes de l'Education Nationale, dans la mesure où :**

- l'enseignant cherchera à favoriser chez l'élève le développement de compétences et l'acquisition de connaissances, à travers la pratique cette activité physique et sportive;
- l'enseignant abordera 4 compétences au cours de la scolarité. On retrouve le golf dans 3 d'entre elles:
 - Conduire un affrontement individuel ou collectif »
 - Réaliser une performance mesurée
 - Adapter ses déplacements à différents types d'environnements

■ **Conséquence 1 : à l'école, la pratique du jeu de golf doit être conçue comme un support à une éducation physique, pas comme un objectif en soi.**

C'est l'enseignant de la classe qui décide*

- A l'école primaire, l'enseignement de l'EPS par l'apprentissage d'habiletés spécifiques au jeu de golf relève, comme pour toutes les autres activités physiques et sportive de la responsabilité propre de l'enseignant.
- Les enseignants restent totalement libres des choix concernant les activités sur lesquelles s'appuie l'enseignement de l'EPS; nul ne peut leur imposer l'enseignement d'une activité en particulier;

C'est l'enseignant de la classe qui dirige

- Le maître est responsable de l'encadrement de sa classe entière; Il doit s'occuper de **TOUS** les élèves; l'activité doit donc être
 - Facile à mettre en œuvre (durée, simplicité, sécurité)
 - Permettre de véritables apprentissages donc être prévue pour des cycles de 6 à 8 séances de 1H30;
 - Intégrée dans un projet pédagogique adapté à la classe
 - Gratuite pour tous

* dans le respect des programmes EPS

« L'institution scolaire n'a pas pour mission de sélectionner, parmi les élèves, les futurs adhérents des clubs sportifs; rejoindre une association relève du choix personnel de l'élève. Toutefois l'école se doit de lui donner le moyen de ses choix, y compris dans une recherche de l'excellence sportive »

NB : ne pas confondre le « sport golf » et « l'activité golfique » support à une Education Physique

L'encadrement du golf à l'école primaire dans le « temps scolaire »

- le « maître » (professeur des écoles) de la classe, enseignant polyvalent, encadre lui-même l'activité programmée :
 - ◆ *C'est la règle pour toutes les activités qui se déroulent dans le cadre scolaire.*
 - ◆ *Comme tous les agents de l'état (relevant des titres II, III et IV du statut général des fonctionnaires dans l'exercice des missions prévues par leur statut particulier), il est légalement dispensé de la possession d'un diplôme*

Il peut toutefois bénéficier ponctuellement, de la participation rémunérée

- De personnels territoriaux titulaires (leur qualification résulte de leur statut et n'est pas liée à la possession d'un diplôme);
- De personnels non titulaires des collectivités territoriales et salariés de droit privé :
 - ◆ Enseignant professionnel golf
 - ◆ BP d 'Activités pour tous (BPAPT)
 - ◆ Diplômes de sciences et techniques des activités physiques (STAPS) délivrés par les universités ;
 - ◆ Diplômes et brevets d'État d'éducateurs sportifs des différentes disciplines délivrés par le ministère chargé de la jeunesse et des sports (tableau B de l'annexe à l'arrêté du 30 juillet 1965 modifié notamment en application du décret n° 72-490 du 15 juin 1972 et validé par la loi n° 90-567 du 4 juillet 1990) *[remplacé par l'arrêté du 4 mai 1995]* ;
- Ces personnels doivent être agréés ([diapo 42](#)) **Agrément : note de service n° 87-373 du 23 novembre 1987**

Qualifications exigées pour intervenir à l'école (BOEN HS n°7 du 23/09/99 annexe 5)

Intervenants extérieurs

a) Les intervenants extérieurs bénévoles

b) Tous les intervenants extérieurs rémunérés, appartenant ou non à une association relevant des dispositions du décret relatif aux relations du ministère chargé de l'éducation nationale avec les associations qui prolongent l'action de l'enseignement public.

L'ensemble de ces personnels, bénévoles ou rémunérés doivent être autorisés par le directeur d'école et doivent participer à l'élaboration d'un projet pédagogique qui doit être signé par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de référence avant le début de toute intervention.

Fiche 2

- L'ensemble de la classe peut être divisée en groupes dispersés et l'enseignant a en charge l'un des groupes.
 - ☞ Dans ce cas, certains groupes d'élèves sont encadrés par au moins un intervenant et l'un de ces groupes est pris en charge par le maître.
 - ☞ L'enseignant n'a pas à assurer le contrôle du déroulement de la séance.
 - ☞ **Son action consiste à définir préalablement l'organisation générale de l'activité avec une répartition précise des tâches et procède à posteriori à son évaluation.**

- Quelle que soit l'organisation prévue, l'enseignant s'assure que les intervenants extérieurs respectent les conditions d'organisation générale déterminées initialement et plus particulièrement les conditions de sécurité des élèves.
- En cas de situation mettant en cause sérieusement la qualité de la séance ou la sécurité des élèves, le maître suspend ou interrompt immédiatement l'intervention.

A l'inverse, tout BE ou BP golf intervenant extérieur, doit refuser catégoriquement de participer à la mise en place et à l'encadrement de séances qui ne respecteraient pas ces dispositions pédagogiques réglementaires.

Le golf à l'école est donc possible lorsque le maître l'intègre au projet de classe

- **Sur des installations adaptées**

- ◆ permettant de respecter la logique de l'activité et adaptées à l'enseignement collectif

- ☞ Parcours aménagés pour TOUTE la classe
- ☞ Mise en situation de TOUS les élèves en même temps

- **Avec du matériel adapté**

- ☞ balles inoffensives (balles mousse ffgolf)
- ☞ cannes légères, multi usages (« p'tits bois »)

Installations adaptées

- Zones tous sports comportant de grands espaces en herbe
 - ◆ souvent beaucoup mieux adaptés à l'enseignement collectif qu'un golf traditionnel
 - ☞ Terrain de foot ou rugby et ses abords
 - ☞ Parc public, pré, prairie
- Structure golf de proximité, à condition que cette structure offre
 - ◆ De vastes espaces en herbe utilisables de façon variée
 - ◆ L'accès à un ou des parcours qu'on peut aménager en fonction du niveau des élèves, des objectifs de la séance;

Matériel adapté

- Balle mousse ffgolf
 - ◆ inoffensive
 - ◆ utilisable sur toutes surfaces
 - ◆ facilement récupérable
 - ◆ peu onéreuse

- Canne multi-usages : le « p'tit bois »
 - ◆ Bois raccourci
 - ◆ Léger
 - ◆ facile à poser
 - ◆ permettant tous les coups de golf
 - ◆ facilitant une approche descendante et de l'AR vers l'AV
 - ◆ évitant les gros divots

La pratique en USEP

- **Union Nationale Sportive de l'Enseignement Primaire (USEP):**
journées rencontres plutôt que compétitions
 - ☞ parcours et ateliers adaptés
 - priorité à la coopération, à l'émulation (résultats par équipes)
 - ☞ formation de jeunes animateurs

Obligation d'être licencié USEP,pas
nécessairement à la ffgolf

L'intérêt du golf à l'école

■ Accès à la citoyenneté

◆ construction de la règle

☞ **Se confronter à l'application des règles de vie et de fonctionnement collectif**

☞ Nécessité de jouer dans le calme imposée par

- la précision exigée sur chaque coup (concentration)
- Obligation de respecter l'autre
- Le danger de la canne et de la balle

■ Respect de l'environnement :

◆ Construction d'un code de comportement strict

☞ imposé par le terrain (fragilité, entretien)

☞ nécessité de conserver les qualités de roulement de la balle

☞ Obligation de jouer la balle là où elle se trouve

■ Amélioration de l'adresse, de la coordination, du rythme, de la motricité fine

CONCLUSION

- Ce ne sont pas uniquement les possibilités d'accès à un « vrai parcours » qui dictent la mise en place de l'activité golf en milieu scolaire, mais
 - L'assurance d'accéder à la logique du jeu
 - Le traitement de l'activité à des fins éducatives dans le respect
 - des objectifs de l'EPS à l'école
 - des compétences spécifiques
 - des compétences transversales et des connaissances
- Convention USEP/ CD Golf/ IA